



CONTROLEUR DE PRESTATAIRES VRD (H/F)

Positionnement

Au sein d'une Direction Territoriale, vous êtes placé sous l'autorité du Chef de service VRD. Vous avez en charge sur un secteur géographique donné le contrôle des prestations liées à la gestion de la voirie et des réseaux divers. Vous êtes en binôme avec le contrôleur de prestataires VRD du secteur voisin.

Missions principales

Vous intervenez sur l'espace public **au sens large**. Vous contrôlez la bonne exécution des prestations confiées aux entreprises extérieures, et remontez au chef de service les problèmes récurrents.

Gestion des fiches Opéria

- rappel des riverains pour les fiches attribuées au service VRD
- résolution des dysfonctionnements avec le prestataire concerné

Gestion des relations avec les concessionnaires

Contrôle des prestations de mise à disposition du mobilier urbain

- abri-bus
- Journaux électroniques d'information
- MUPI
- colonnes d'affichage

Contrôle des prestations de gestion des ascenseurs

- entretien
- télésurveillance
- travaux de gros entretien
- travaux d'investissement

Contrôle des prestations de maintenance des bornes

- bornes arrêt minute
- bornes taxi
- borne escamotable / arceaux rétractables / barrières levantes

Suivi des travaux de signalisation

Suivi des travaux de mise en peinture des mobiliers urbains

- barrières
- potelets

Contrôle des prestations de maintenance et nettoyage des mobiliers d'affichage

- vitrines d'affichage municipal et associatif
- panneau d'affichage libre

Contrôle des prestations de maintenance des bancs, chaises et banquettes

Aptitudes et compétences

Connaissances techniques et juridiques dans les domaines de la voirie et des réseaux divers

Maîtrise de Pack Office et des logiciels métiers (Opéria, Elise)

Capacités d'expression

Capacités relationnelles : sens de la diplomatie, ouverture d'esprit, sang-froid en toute circonstance, esprit d'équipe

Rigueur dans le travail

Autonomie et disponibilité

Goût prononcé pour le terrain (travail de terrain à 70% quelles que soient les conditions climatiques)

Permis B obligatoire

Contraintes et particularités liées au poste

39h hebdomadaires sur une plage horaire pouvant aller de 7h à 18h

Astreinte hivernale semaine et week-end en moyenne une à deux fois par mois de novembre à mars

Astreinte technique de niveau 1 en moyenne une fois tous les deux mois

Entretien et contrôle élémentaire du véhicule de service

Poste informatique, smartphone

Profils

Cadres d'emploi des techniciens territoriaux et agents de maîtrise